

**RENDEMENT SUR LA BASE DE TARIFICATION
RÉVISÉE POUR TENIR COMPTE DE L'UTILISATION DE
LA MÉTHODE DU COÛT INTÉGRÉ DE LA DETTE**

1 Le tableau suivant établit le taux de rendement sur la base de tarification suite à
 2 la demande de la Régie de l'énergie d'utiliser la méthode du coût de la dette
 3 intégrée comme approximation du coût présumé de la dette du Distributeur. Le
 4 taux de rendement sur cette base est donc de **8,59 %**.

5

RENDEMENT SUR LA BASE DE TARIFICATION DU DISTRIBUTEUR

	Années		
	historique 2003	de base 2004	témoin projetée 2 005
Taux pondéré de la dette	5.07%	4.48%	5.36%
Taux moyen de la dette	7.80%	6.89%	8.24%
Structure de capital autorisée	65.00%	65.00%	65.00%
Taux pondéré de l'avoir propre	3.05%	3.17%	3.23%
Taux de rendement autorisé	8.71%	9.06%	9.24%
Structure de capital autorisée	35.00%	35.00%	35.00%
Rendement sur la base de tarification	8.12%	7.65%	8.59%

6